



COMITÉ CONSULTATIF INTERNATIONAL DU COTON

1629 K Street NW, Suite 702, Washington, DC, 20006, E.U.

Téléphone +1 (202) 463-6660 • Fax +1 (202) 463-6950 • email secretariat@icac.org

VERSION FINALE DU 3 NOVEMBRE 2016 (18H20)

Déclaration de la 75^{ème} Réunion plénière

« Les dynamiques émergentes dans le secteur cotonnier : améliorer la durabilité de la chaîne de valeur du coton »

1. Le Comité Consultatif International du Coton (CCIC) s'est réuni à Islamabad, au Pakistan, du 30 octobre au 4 novembre 2016, à l'occasion de sa 75^{ème} Réunion plénière depuis sa création en 1939. Trois cent soixante-dix-huit personnes ont participé à la réunion, y compris les représentants de 14 membres, de 4 organisations internationales et de 4 pays non membres.

2. La production est moins importante que la demande pour la deuxième année consécutive. Le Secrétariat indique que la production de coton a diminué lors de la campagne 2015/16 suite à des attaques de ravageurs, les prix compétitifs pour les autres récoltes, le changement climatique, etc., ce qui a provoqué une diminution des stocks mondiaux. Bien que les inventaires restent plus élevés que de coutume, on commence à voir une réduction des excédents. Toutefois le coton continue de faire face à un environnement compétitif extrêmement difficile.

3. La concurrence du polyester est la plus grande menace compétitive au coton. Les présentations faites pendant une séance sur la concurrence entre les fibres soulignent que le polyester occupe une part croissante du marché mondial des fibres. Les conclusions préliminaires de l'étude du Secrétariat sur les facteurs économiques expliquant la croissance du polyester sont présentées au Comité. Ces résultats indiquent que le polyester gagne des parts considérables dans les marchés des produits en aval, tels que les filés, les tissés et la confection. Cette tendance se doit au meilleur prix de marché du polyester provoqué par les prix actuels du pétrole ainsi que par la sous-utilisation de la capacité industrielle dans le secteur du polyester. Le Comité approuve une recommandation du Panel consultatif du secteur privé visant à étendre le mandat des études en cours sur le marché du polyester réalisées par le Secrétariat pour inclure les mesures d'aide gouvernementale qui ont encouragé une surcapacité de l'industrie du polyester.

4. Comment surmonter les défis qui se posent au secteur textile. A ce titre, le représentant de la Fédération internationale des fabricants de textile montre par des exemples comment l'industrie textile a dû relever trois défis fondamentaux auxquels la filière cotonnière fait également face, à savoir l'eau, l'énergie, et le besoin d'idées innovantes. On enjoint le secteur du coton à adopter certaines mesures comme développer des variétés de coton qui consomment moins d'eau, se focaliser sur la réduction de la consommation d'énergie dans les égreneuses et dans le transport ainsi

qu'en créant et en appliquant de nouvelles idées, particulièrement pour renforcer l'efficacité et réduire les coûts. Un exemple serait de remplacer l'ancienne pratique du classement visuel du coton par des systèmes de classement HVI. Pendant la même séance, un autre orateur encourage les pays producteurs de coton à transformer le coton en produits ayant une valeur ajoutée plus importante pour stimuler l'emploi et l'activité économique.

5. Le coût de la production du coton. Le Secrétariat présente un rapport de sa publication triennale sur « le coût de production du coton brut ». Le coût net mondial moyen de production de la fibre de coton (à l'exclusion du coût de la terre) était de 1,16 USD/kg pour la campagne 2015/16.

6. La réduction de la consommation d'eau dans la filière du coton va de pair avec l'augmentation des revenus des agriculteurs. La croissance de la demande d'eau, le changement climatique et la croissance démographique font de plus en plus pression sur la consommation de l'eau par l'agriculture en général, et par la culture du coton en particulier. Le Comité entend des présentations de chercheurs et d'experts en durabilité sur la façon de faire en sorte que le coton consomme moins d'eau. Il s'agit notamment d'effectuer des évaluations critiques de la performance des systèmes d'irrigation, de réduire les pertes au niveau de l'adduction, de mettre en œuvre l'agriculture de précision, de pratiquer l'irrigation déficitaire, de se servir de calendriers d'irrigation, de maximiser le rendement par unité d'eau consommée, d'utiliser des méthodes d'irrigation innovantes tel que les sillons courts, les sillons nivelés par laser, la phytosélection de variétés à haut rendement et résistantes à la sécheresse, que ce soit par des méthodes de sélection classiques ou par génie génétique. Les exemples pratiques illustrent le fait que la consommation en eau du coton peut considérablement être réduite tout en améliorant les revenus des agriculteurs.

7. La collaboration internationale est requise pour faire face au changement climatique. Le Comité a pris note de l'issue de la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique de 2015 (COP21) qui a eu lieu à Paris, en France. Des nombreux pays producteurs de coton ressentaient déjà les effets négatifs du changement climatique. La COP21 a produit de bonnes recommandations pour réduire les effets négatifs du changement climatique. Il convient d'établir une alliance entre les partenaires pour atteindre ces objectifs. Toutefois, les pays les moins développés connaissent des limites dans leur capacité à mettre en œuvre les recommandations formulées lors de la conférence. Des efforts de collaboration s'avèrent nécessaires pour relever le défi du changement climatique. A cet égard, il convient de réaliser des recherches sur les conditions de sécheresse et également sur les conditions de production du coton dans les zones saturées d'eau qui posent problème dans certaines régions.

8. La mise à l'épreuve des indicateurs de durabilité du SEEP continue. Le SEEP (Panel d'experts sur la performance sociale, environnementale et économique du coton) indique dans son rapport que douze pays ont déjà testé sur le terrain les indicateurs de durabilité indiqués par le Panel. Le SEEP cherche à produire un rapport en 2017 pour refléter systématiquement les enseignements tirés de tous les tests

pilotes. Ce rapport sur les enseignements constituera un outil précieux pour raffiner et améliorer le cadre actuel du SEEP pour mesurer la durabilité. Ce rapport sera une base solide pour une mise à l'épreuve plus efficace des indicateurs de durabilité. Une fois que cette étude sera réalisée, le SEEP étudiera les options pour un nouveau cycle de tests.

9. Le coton issu de la biotechnologie se développe. La culture du coton issu de la biotechnologie a changé le complexe des ravageurs dans de nombreux pays et il convient donc de changer les méthodes de contrôle des ravageurs. Le coton biotech a bénéficié aux producteurs en diminuant le nombre de pulvérisations d'insecticides nécessaires et en augmentant les rendements sans augmenter les coûts des engrais et des opérations agronomiques. Dans certains pays le ver rose a développé une résistance aux premières variétés de coton traitées par la biotechnologie pour accroître la résistance aux insectes. Le ver rose et la mouche blanche ont provoqué d'énormes pertes de rendement en Inde et au Pakistan en 2015, exigeant un retour vers les variétés de coton classiques et les méthodes de contrôle des ravageurs classiques dans certains pays. Bien que la situation se soit améliorée lors de la campagne en cours, ces ravageurs continuent d'exiger que l'on fasse preuve de vigilance. Le *phenacoccus solenopsis* et le *o. hyalinipennis* sont devenus des ravageurs importants, alors que la mouche blanche et la frisolée de la feuille deviennent plus préoccupantes. Une variété de coton résistante à la mouche blanche est en phase avancée de développement. Lorsque ces nouvelles variétés seront commercialisées, elles seront de grande utilité aux producteurs. Les experts indiquent des progrès semblables dans la mise au point d'une variété transgénique du coton résistante à la frisolée de la feuille.

10. Les mesures d'aide apportées par les gouvernements au secteur du coton ne sont plus à leur niveau record, mais restent importantes. Le rapport annuel du CCIC sur les mesures d'aide apportées par les gouvernements au secteur du coton indique qu'elles se montent à 7,2 milliards USD en 2015/16, soit une baisse de 30 % par rapport au niveau record de 10,7 milliards USD en 2014/15. On commence à voir une réduction des stocks importants accumulés entre 2011/12 et 2014/15 suite à ces interventions gouvernementales. Une réduction ordonnée de ces stocks sera un facteur essentiel dans l'évolution du marché au cours des années à venir.

11. L'Organisation mondiale du commerce appuie la réduction des subventions à l'exportation et des mesures internes d'appui au coton. Le Comité note que la conférence ministérielle de Nairobi de l'Organisation mondiale du commerce tenue en décembre 2015 a adopté une décision visant à interdire les subventions à l'exportation et faisant appel à une réduction supplémentaire des mesures d'aide nationales. Cette décision demande également que l'on améliore l'accès au marché pour les pays les moins développés. L'objectif de la décision est de permettre que les exportateurs de coton des pays les plus pauvres, où la filière cotonnière est d'importance vitale, puissent faire concurrence à armes égales. Le Comité réaffirme l'importance de la politique commerciale comme moteur pour promouvoir la croissance et le développement économique mondial et exprime son appui pour un système multilatéral d'échanges sous l'égide de l'OMC.

12. Les politiques publiques doivent éviter de provoquer des distorsions sur le marché. Les présentations sur les politiques publiques affectant le secteur du coton soulignent que le coton fait face à une grave menace des fibres synthétiques, particulièrement du polyester. Pour pouvoir faire concurrence, les producteurs de coton doivent innover, adopter et mettre en œuvre des technologies de pointe qui renforcent la productivité à moindre coût. Les politiques gouvernementales devraient laisser les prix fluctuer au gré des forces du marché tout en renforçant le financement de la recherche agricole et en mettant en œuvre des réglementations fondées sur la science qui permettent le développement et l'adoption de nouvelles technologies. Les initiatives qui discriminent contre le coton qui n'est pas commercialisé sous certains critères auraient un effet délétère sur le coton produit et commercialisé par les pays membres du CCIC. Ce type d'initiatives sera étroitement suivi par le Secrétariat puisqu'elles pourraient avoir des conséquences négatives pour la production du coton ainsi que pour la chaîne de valeur textile.

13. Il convient d'assurer une plus grande harmonisation des mesures phytosanitaires affectant le commerce international du coton. Le Comité entend un rapport du Panel consultatif du secteur privé soulignant le besoin d'assurer l'harmonisation des règlements phytosanitaires affectant le commerce mondial du coton. Le Panel note en particulier que les exigences en matière de fumigation du coton varient considérablement entre les pays et demande à la Commission permanente d'étudier les méthodes permettant potentiellement de réduire ces différences au cours de l'année à venir.

14. Les gouvernements membres du CCIC devraient adopter des mesures pour assurer le respect des décisions arbitrales. Le Comité entend un rapport de l'Association internationale du coton (ICA), la principale instance arbitrale dans le commerce mondial du coton. Les prix du coton n'ont pas beaucoup fluctué au cours de la campagne écoulée, ce qui a provoqué un environnement commercial plus sain et un nombre moins important de différends devant être réglés par arbitrage. Toutefois de nombreux différends remontant à 2010/11, une période marquée par une volatilité extrême des prix restent en souffrance car les décisions arbitrales au titre de la convention de New York, qui a été signée par pratiquement tous les pays, n'ont pas été respectées. Les gouvernements membres du CCIC devraient consulter la liste compilée par l'ICA des sociétés ayant fait défaut afin d'identifier celles qui se trouvent dans leurs pays respectifs et d'adopter des mesures pour s'assurer que ces sociétés respectent leurs obligations.

15. Adhésion au CCIC. On informe les membres du CCIC que les conditions d'accèsion de l'Union européenne ont été convenues et que ces conditions sont à présent en train d'être étudiées par la Commission européenne et par le Parlement européen pour aval. Par ailleurs, le Bangladesh a soumis une demande d'adhésion. Les conditions d'accèsion de cet important importateur de coton ont été convenues et le Bangladesh prend les mesures nécessaires au niveau national pour finaliser son adhésion au CCIC.

16. **La 6^{ème} Conférence mondiale sur la recherche cotonnière.** Le Comité reçoit un rapport sur la 6^{ème} Conférence mondiale sur la recherche cotonnière qui s'est tenue à Goiânia, au Brésil, du 2 au 6 mai 2016. Quatre cent soixante et onze chercheurs provenant de 40 pays et cinq organisations internationales ont assisté à la conférence qui était organisée par l'Association internationale des chercheurs du coton (ICRA). Le programme d'associés en recherche du CCIC a aidé 16 chercheurs à assister à la conférence.

17. **Thème du séminaire technique de 2017.** Le Comité décide que le séminaire technique de 2017 portera sur « Les opportunités et les défis pour le transfert de technologies dans la filière cotonnière ».

18. **Prochaine réunion plénière.** Le Comité accepte l'offre du gouvernement de l'Ouzbékistan pour accueillir la 76^{ème} Réunion plénière en octobre 2017, les dates exactes n'étant pas encore fixées.

19. **Remerciements pour l'hospitalité du Pakistan.** Le Comité exprime sa reconnaissance à la population, au comité organisateur et au gouvernement du Pakistan pour l'hospitalité dont ils ont fait montre en accueillant la 75^{ème} Réunion plénière. Les délégués présentent leurs hôtes pour la qualité du site et des événements sociaux ainsi que pour l'efficacité avec laquelle ils ont organisé la réunion plénière. « *Pakistan Zindabad* ».

**ICAC****SUPPLY AND DISTRIBUTION OF COTTON**

November 3, 2016

Seasons begin on August 1

	2011/12	2012/13	2013/14 Est.	2014/15 Est.	2015/16 Est.	2016/17 Proj.
	Million Metric Tons					
BEGINNING STOCKS						
WORLD TOTAL	10.333	15.351	18.342	20.476	22.242	19.14
CHINA	2.087	6.181	9.607	12.109	12.917	11.27
USA	0.566	0.729	0.903	0.651	0.980	1.05
PRODUCTION						
WORLD TOTAL	27.848	26.785	26.169	26.199	21.024	22.40
INDIA	6.239	6.290	6.766	6.562	5.746	5.77
CHINA	7.400	7.300	6.950	6.500	4.753	4.55
USA	3.391	3.770	2.811	3.553	2.806	3.49
PAKISTAN	2.311	2.002	2.076	2.305	1.514	1.88
BRAZIL	1.877	1.310	1.734	1.563	1.289	1.39
UZBEKISTAN	0.880	1.000	0.910	0.885	0.832	0.82
OTHERS	5.750	5.113	4.923	4.831	4.084	4.51
CONSUMPTION						
WORLD TOTAL	22.788	23.521	23.737	24.199	23.813	23.75
CHINA	8.635	8.290	7.517	7.479	7.330	7.18
INDIA	4.231	4.731	5.057	5.261	5.243	5.25
PAKISTAN	2.121	2.216	2.470	2.492	2.268	2.28
EUROPE & TURKEY	1.498	1.560	1.611	1.692	1.687	1.63
VIETNAM	0.410	0.492	0.673	0.875	1.007	1.14
BANGLADESH	0.700	0.765	0.880	0.937	1.077	1.21
USA	0.718	0.762	0.773	0.778	0.751	0.76
BRAZIL	0.897	0.910	0.862	0.797	0.733	0.65
OTHERS	3.578	3.795	3.894	3.887	3.717	3.66
EXPORTS						
WORLD TOTAL	9.846	10.061	9.010	7.805	7.522	7.48
USA	2.526	2.836	2.293	2.449	1.993	2.50
INDIA	2.159	1.685	2.014	0.914	1.255	0.82
CFA ZONE	0.597	0.828	0.973	0.893	0.972	1.07
BRAZIL	1.043	0.938	0.485	0.851	0.939	0.79
UZBEKISTAN	0.550	0.690	0.615	0.550	0.544	0.46
AUSTRALIA	1.010	1.343	1.057	0.520	0.613	0.64
IMPORTS						
WORLD TOTAL	9.786	9.788	8.712	7.572	7.215	7.48
CHINA	5.342	4.426	3.075	1.804	0.959	0.98
VIETNAM	0.379	0.517	0.687	0.934	1.001	1.15
BANGLADESH	0.680	0.631	0.967	0.964	1.108	1.22
INDONESIA	0.540	0.686	0.651	0.728	0.640	0.65
TURKEY	0.519	0.803	0.924	0.800	0.918	0.91
TRADE IMBALANCE 1/ STOCKS ADJUSTMENT 2/						
	-0.060	-0.274	-0.298	-0.233	-0.307	0.00
	0.018	0.001	0.000	0.000	0.000	0.00
ENDING STOCKS						
WORLD TOTAL	15.351	18.342	20.476	22.242	19.141	17.78
CHINA	6.181	9.607	12.109	12.917	11.272	9.58
USA	0.729	0.903	0.651	0.980	1.049	1.28
ENDING STOCKS/MILL USE (%)						
WORLD-LESS-CHINA 3/	65	57	52	56	48	48
CHINA 4/	72	116	161	173	154	133
COTLOOK A INDEX 5/	100	88	91	71	70	

1/ The inclusion of linters and waste, changes in weight during transit, differences in reporting periods and measurement error account for differences between world imports and exports.

2/ Difference between calculated stocks and actual; amounts for forward seasons are anticipated.

3/ World-less-China's ending stocks divided by world-less-China's mill use, multiplied by 100.

4/ China's ending stocks divided by China's mill use, multiplied by 100.

5/ U.S. cents per pound.